Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 16/02/2024
ID : 081-200066124-20240215-04_2024A-AR

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

ARRETE N°04_2024A

portant délégation de signature
à Monsieur François VERGNES, Conseiller délégué à l'eau et à l'assainissement,
pour la décision de l'avenant n°1 au lot n°1 de l'accord-cadre
relatif aux prestations de diagnostics complémentaires
pour l'étude du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération Gaillac Graulhet

Le Président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer sous son autorité et sa responsabilité une partie de ses fonctions,
Vu le procès-verbal constatant l'élection de Monsieur Paul SALVADOR, Président, par le conseil de communauté le 11 juillet 2020,
Vu le procès-verbal constatant l'élection de Monsieur François VERGNES, Membre du Bureau, par le conseil de communauté le 11 juillet 2020,
Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Président pour «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs» notamment «les fournitures et services d'un montant inférieur au montant des seuils des procédures formalisées fixés par la réglementation en vigueur»,
Vu la décision du Président n°112-2022 du 25 mai 2022 attribuant le lot 1 « Dégagement et mise à la cote de tampons sous voirie » de l'accord-cadre relatif aux « Prestations de diagnostics complémentaires pour l'étude du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération Gaillac Graulhet »,
Considérant la nécessité d'assurer en toutes circonstances la continuité du service public,

Arrête :

Article 1
Délégation est donnée à Monsieur François VERGNES, Conseiller délégué à l'eau et à l'assainissement, pour procéder à la signature de la décision du Président approuvant l'avenant n°1 au lot n°1 « Dégagement et mise à la cote de tampons sous voirie » de l'accord-cadre relatif aux prestations de diagnostics complémentaires pour l'étude du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération Gaillac Graulhet » attribué SGTP LACLAU SAS.

Article 2
Monsieur François VERGNES, Conseiller délégué à l'eau et de l'assainissement, et, la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técou,

Signé électroniquement par : Paul SALVADOR
Date de signature : 15/02/2024
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

Publication - Mise en ligne le 16 FEV. 2024 et/ou Notification le 16 FEV. 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 16/02/2024
ID : 081-200066124-20240215-04_2024A-AR